

belle qu'on puisse imaginer; elle est l'application vivante de cette parole évangélique :

« Que celui qui est le plus grand devienne comme le *moindre* et celui qui gouverne comme celui qui *sert* (17.) »

Le recteur ne s'appartient pas; c'est le servant du pauvre et de l'orphelin; son temps est absorbé par l'Aumône; le dimanche est pour lui une journée remplie : le matin, il assiste aux distributions, l'après-midi, au bureau, il écoute les indigents et délibère sur leur sort, il reçoit les rapports des quarteniers, des maîtres et maîtresses d'école pour les pauvres orphelins, des aumôniers, des fournisseurs, des bedaux, il tient conseil sur tout ce qui intéresse l'administration de l'Aumône.

Ce rôle, tout de dévouement et purement honorifique, plaisait au caractère lyonnais; il était l'objet de la plus haute ambition; on le sollicitait comme l'échevinage et les échevins eux-mêmes désiraient ajouter à leur auréole ce nouveau titre de noblesse.

Pourtant cet honneur n'était point sans péril. — Depuis la fin du xvi^e siècle, jusqu'à la Révolution, chaque administrateur, à son entrée en exercice, se voyait dans l'obligation de faire une avance de fonds, remboursée ensuite par son successeur, mais de plus en plus importante.

Cet argent servait à couvrir le déficit croissant toujours avec les misères, malgré la générosité des donateurs et l'économie bien entendue qui présidait à l'emploi des fonds.

Au début du règne de Louis XVI, le chiffre exorbitant

(17) Saint Luc, *Evangile*, xxii, 26.